RÈGLEMENT LOCAL
de PUBLICITÉ
intercommunal

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Elaboration
Direction Aménagement et Développement des Territoires

angers loire métropole
communauté urbaine

1. Principes et objectifs du Règlement Local de Publicité intercommunal

- offre la possibilité de renforcer les règles nationales existantes en matière de publicité extérieure pour tenir compte des enjeux locaux

- permet d'harmoniser les règles de la publicité des enseignes et des préenseignes à l'échelle du territoire pour plus de cohérence et de lisibilité

La finalité du RLPi : un équilibre entre

Développement économique
liberté d'expression

et protection du cadre de vie

Principaux objectifs du RLPi d'ALM :

- Préserver le patrimoine architectural et naturel et le cadre de vie
- Instaurer des règles d'insertion qualitative des enseignes et maitriser leur impact
- Définir les règles pour maitriser la publicité dans les secteurs sensibles
- Réglementer les nouvelles technologies (numériques)
- Adapter les règles locales existantes aux évolutions législatives et les harmoniser

Procédure d'élaboration du RLPi

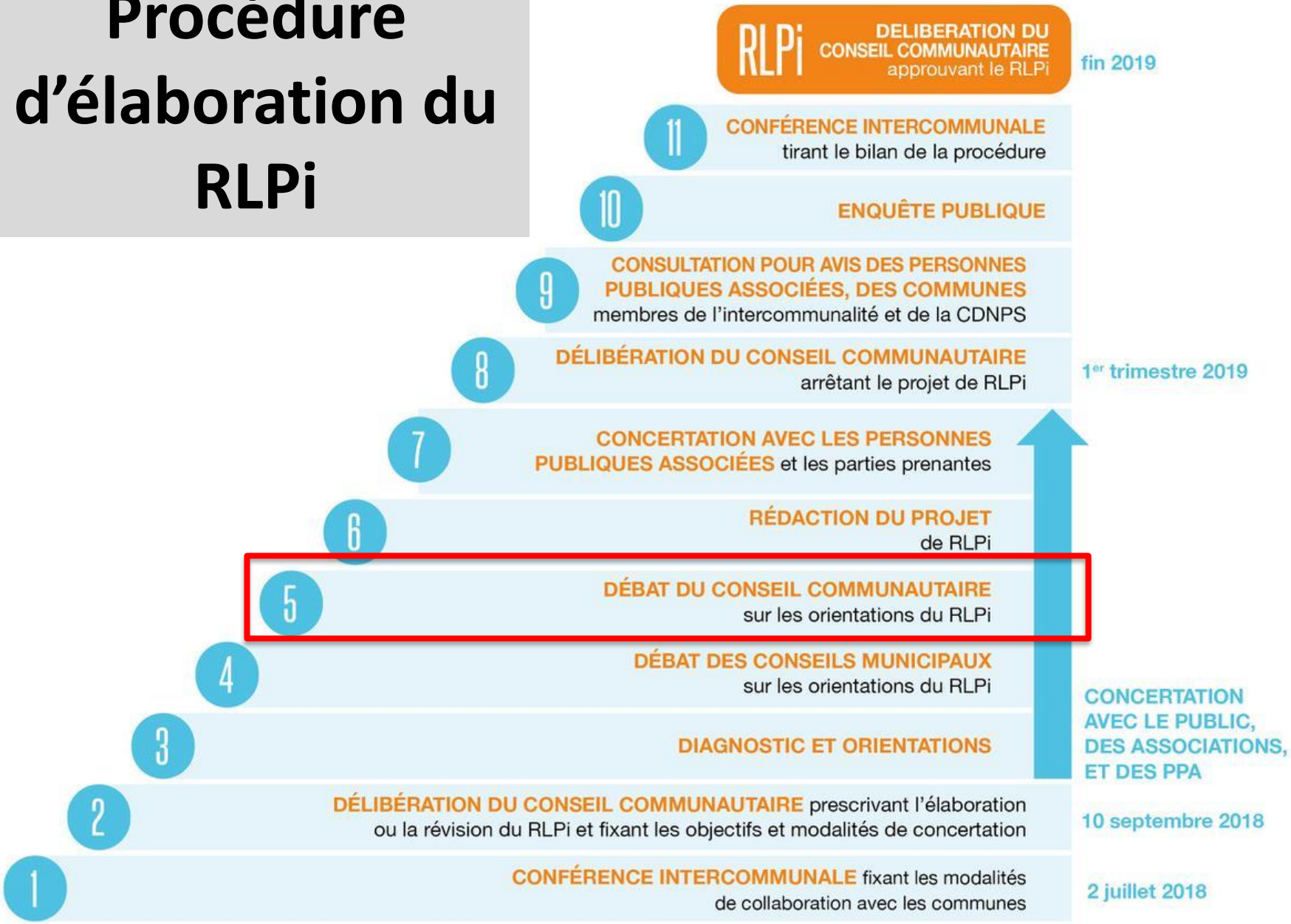

2. Les principaux secteurs identifiés et leurs enjeux

les espaces naturels

le patrimoine protégé

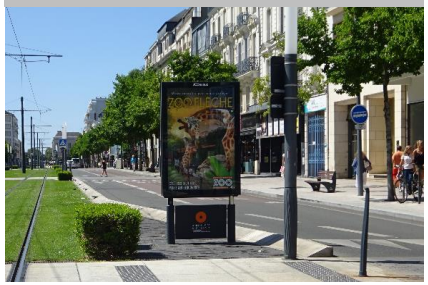

PNR Loire Anjou Touraine

le réseau du tramway

les centres des communes ou les pôles d'attraction

les zones d'activité et zones commerciales

les voies structurantes

les entrées d'agglomération

Le secteur UNESCO

Le stade Raymond-Kopa

Périmètres commerciaux hors agglomération = Atoll

3. Principales orientations : Les publicités

Limiter la densité

Identifier les secteurs pouvant accueillir ou non de la publicité numérique

Supprimer la publicité dans les espaces verts

Organiser et maîtriser la publicité aux entrées de ville

Encadrer les abords du tramway

Réduire et harmoniser la surface des dispositifs

Exiger une qualité de matériel et d'entretien

Accepter raisonnablement la publicité sur mobilier urbain notamment dans les sites protégés

3. Principales orientations : Les enseignes

Poursuivre la politique de respect de l'architecture

notamment au travers des lettres découpées

Encadrer les enseignes en toitures

Fixer la forme et les dimensions des enseignes scellées au sol

Réguler le nombre d'enseignes perpendiculaires et accompagner leur implantation

Encadrer les dimensions des enseignes numériques et les secteurs où elles seraient admises

RÈGLEMENT LOCAL
de PUBLICITÉ
intercommunal

4 ECHANGES

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Elaboration
Direction Aménagement et Développement des Territoires

angers loire métropole
communauté urbaine